



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/51
2 mars 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

**MISE À JOUR DU PROGRAMME DE PAYS :
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE**

Ce document comprend :

- Contexte
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de présentation du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée
- Fiche d'évaluation révisée du programme de pays
- Programme de pays révisé (sommaire analytique)

MISE À JOUR DU PROGRAMME DE PAYS DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

CONTEXTE

1. La mise à jour du programme de pays de la République populaire démocratique de Corée a été présentée aux fins d'examen à la 40^e réunion du Comité exécutif avec une fiche d'évaluation du programme de pays dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/47. Dans ses observations, le Secrétariat a indiqué que plusieurs divergences de données avaient été recensées pendant l'examen de la mise à jour du programme de pays. Le PNUE a fourni des explications quant aux divergences dans les données sur le CFC mais aucune explication n'a été fournie pour les divergences concernant le tétrachlorure de carbone. Après son examen, le Comité exécutif a décidé (décision 40/51) de prendre note de la mise à jour du programme de pays proposée et de demander au PNUE et à l'ONUDI de répondre aux questions du Secrétariat sur les divergences de données sur le tétrachlorure de carbone, de réviser le document de mise à jour du programme de pays en conséquence, et de le présenter à nouveau, selon le mode de présentation approuvé à la décision 35/58, à une future réunion du Comité exécutif.

2. En gros, les divergences de données auraient donné lieu à l'établissement d'une valeur de référence de 2 053,7 tonnes PAO au lieu des 1 285,2 tonnes PAO pour la production, calculée pour la République populaire démocratique de Corée par le Secrétariat de l'ozone, à partir des données officielles transmises par la République populaire démocratique de Corée.

3. À l'issue des discussions entre le Secrétariat et l'ONUDI sur un plan sectoriel d'élimination du tétrachlorure de carbone pour la République populaire démocratique de Corée, un accord a été conclu avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée avant la 41^e réunion sur la base du calcul de la consommation restante de tétrachlorure de carbone admissible à l'échelle du pays et son financement. Se fondant sur les données de consommation les plus récentes (2002) rapportées dans la mise à jour du programme de pays de même qu'au Secrétariat de l'ozone pour établir le calendrier d'élimination de la consommation de tétrachlorure de carbone, la consommation de référence de la République populaire démocratique de Corée calculée à titre officiel demeurerait en vigueur et deviendrait la base du calcul de la consommation restante admissible ne faisant l'objet d'aucun programme de subvention. La conformité de la République populaire démocratique de Corée aux exigences d'élimination continuerait à être mesurée par rapport à sa consommation de référence actuelle de 1 285,2 tonnes PAO et non celle de 2 053,7 tonnes PAO indiquée dans la mise à jour originale du programme de pays. Compte tenu de cet arrangement, le plan d'élimination pour le secteur du tétrachlorure de carbone a été préparé et proposé par l'ONUDI à la 41^e réunion du Comité exécutif et approuvé pour une valeur totale de 5 684 840 \$US pour l'élimination de 2 200 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

4. Le PNUE a révisé la mise à jour du programme de pays selon les arrangements ci-dessus et l'accord entre la République populaire démocratique de Corée et le Comité exécutif concernant l'élimination du tétrachlorure de carbone (CTC) adopté par la 41^e réunion du Comité exécutif.

5. Le tableau suivant résume les divergences de données sur le tétrachlorure de carbone transmises dans la mise à jour initiale du programme de pays proposée à la 40^e réunion du Comité exécutif et la mise à jour du programme de travail révisée et présentée à nouveau à la 42^e réunion du Comité exécutif.

| | Version originale de la mise à jour du programme de pays | Version révisée de la mise à jour du programme de pays |
|--|--|--|
| Consommation de référence du tétrachlorure de carbone (tonnes PAO) | 2 053,7 | 1 285,2 |
| Consommation annuelle maximum permise, 2005-2007 (tonnes PAO) | 308 | 193 |
| Consommation de tétrachlorure de carbone prévue en 2005 | 280 | 193 |
| Coût total de l'élimination du tétrachlorure de carbone (\$US) | 14 500 000 | 5 684 840 |

6. La fiche de couverture du programme de pays et le sommaire analytique de la mise à jour du programme de pays, qui illustrent en italique et en gras les changements importants apportés à la mise à jour du programme de pays, sont joints au présent document. La fiche d'évaluation du programme de pays préparée par le Secrétariat peut être consultée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/47, disponible sur demande.

RECOMMANDATION

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation de la mise à jour du programme de pays de la République populaire démocratique de Corée, en prenant note que l'approbation du programme de pays ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement.

FROM : UNDP

FAK NO. : 3817587

Feb. 27 2004 15:45 P1



조선민주주의인민공화국 환경민족조정위원회

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
National Coordinating Committee for Environment

P.O. Box 44 Pyongyang, Tel. 850-2-18111(281 8370), Fax 850-2-381 4660

Seon LH → *19A. 27-2-04* *2004/99*
F.6
YA: info.
AB/Strong
Dongho - rfs has letter from DPR hon
February 27, 2004

Dear Ms. Nolan,

Subject: DPR Korea Country Programme Update

In reference to the decision of the 40th Executive Committee Meeting of Multilateral Fund, the Democratic People's Republic of Korea has updated the Country Programme in close cooperation with UNEP, UNIDO and China.

We have the honor to herewith submit to you the Updated Country Programme for the approval in the 42nd Executive Committee Meeting of Multilateral Fund.

Thank you for your cooperation

Kim Yong U
Kim Yong U
National Ozone Coordinator

Ms. Maria Nolan
Chief Officer
Secretariat of Multilateral Fund
Fax: (1 514) 282 00 68

cc: Mr. Surendra Shrestha
Director
UNEP ROAP
Fax: (66 2) 280 38 29

| | |
|----------------------------------|--|
| UNEP DTIE | |
| Mail <input type="checkbox"/> | Fax <input checked="" type="checkbox"/> |
| Courier <input type="checkbox"/> | Post <input type="checkbox"/> |
| E-Mail <input type="checkbox"/> | Rec'd |
| 27 FEB. 2004 | |
| Registry N° <i>900</i> | By <i>RS</i> Flag'd <input type="checkbox"/> |
| To: <i>SR</i> | |
| CC: <i>MR</i> | Missing pages Rec'd <input type="checkbox"/> |

FICHE DE COUVERTURE DU PROGRAMME DE PAYS (révisée)

Pays : République populaire démocratique de Corée

Date de réception : Le 24 février 2004

Agence nationale principale : Comité national de coordination pour l'environnement

Période visée par le programme de pays : 2003-2010

Agence d'exécution principale : PNUE

1. Calendrier d'élimination

| Substance | Consommation actuelle (tonnes x PAO en (année)) | Consommation totale prévue jusqu'à l'élimination (tonnes x PAO) | Année prévue de l'élimination |
|--------------------------|--|---|-------------------------------|
| CFC-11 | (64 tonnes PAO) en 2002 | 192 tonnes PAO | 2009 |
| CFC-12 | (235 tonnes PAO) en 2002 | 768 tonnes PAO | 2009 |
| CFC-113 | 0 | 0 | Déjà éliminé en 2001 |
| Halon 1211 | 0 | 0 | 2009 |
| Halon 1301 | 0 | 0 | |
| Tétrachlorure de carbone | 1 843 tonnes x 1,1 PAO = 2027,3 tonnes PAO en 2002 | 3 745 tonnes x 1,1 PAO = 4 119 tonnes PAO | 2006 |
| MTC | | | 2006 |
| Total: | 2 326 tonnes PAO | 5 079,5 tonnes PAO | 2009 |

2. Plan d'action du gouvernement

| Année(s) | Description de la mesure | Secteur (s'il y a lieu) | Conséquence visée | Estimation des coûts |
|-------------|--|--------------------------------|---|---|
| 2003-2005 | Plan de gestion des frigorigènes (phase I) | Entretien – réfrigération | Élimination de 56 tonnes de CFC-12 | 230 000 |
| 2006-2010 | Plan de gestion des frigorigènes (phase II) | | | 1 066 994 |
| 2003 - 2005 | Plan de secteur pour la reconversion de la production de réfrigérateurs et de compresseurs | Fabrication – réfrigération | Élimination de 243 tonnes de CFC-11 et de CFC-12 | 1 365 011 |
| 2003-2010 | Plan de gestion des halons | Halons | Poursuivre l'élimination de 10 tonnes PAO de halons | 300 000 |
| 2003-2005 | Élimination du tétrachlorure de carbone dans le sous-secteur des solvants | Solvants | 332,3 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone | 2 636 080 |
| 2003-2005 | Élimination du tétrachlorure de carbone dans le sous-secteur des agents de transformation | Agents de transformation | 774 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone | |
| 2003-2010 | Élimination du tétrachlorure de carbone dans le sous-secteur des fumigènes | Fumigation | 335,5 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone | 1 148 000 |
| 2003-2005 | Surveillance de l'élimination sectorielle de tétrachlorure de carbone | | | 516 800 |
| 2003-2005 | Préparation et adoption des mesures législatives et des normes pour l'élimination des SAO | Tous les secteurs | Réglementer l'utilisation des SAO pour tous les secteurs; réglementer l'importation et l'exportation des SAO et de l'équipement qui consomme des SAO; système de permis et de surveillance de l'entretien de l'équipement de réfrigération; création d'un réseau national de récupération et de recyclage des CFC | Le coût est compris dans les plans de secteur ci-dessus |

Note : L'italique met en évidence l'information de la mise à jour originale du programme de pays proposée à la 41^e réunion du Comité exécutif

3. Sommaire du projet

| Année(s) | Type de projet | Description du projet | Coût du projet | Coûts différentiels | Agences d'exécution participantes (s'il y a lieu) | Tonnes x PAO éliminées |
|-----------|--|--|--------------------------------------|---------------------|---|--|
| 2003-2005 | Ateliers de formation et capital | Plan de gestion des frigorigènes | 1 296 994 | 1 296 994 | PNUE, ONUDI | 243 tonnes PAO |
| 2003-2005 | Investissement de capitaux | Plan de secteur pour la reconversion de la production de réfrigérateurs et de compresseurs | 1 365 011 | 1 365 011 | ONUDI | 56 tonnes PAO directes, 21 tonnes indirectes |
| 2003-2010 | Ateliers de formation | Plan de gestion des halons | 300 000 | 300 000 | PNUE | 10 tonnes PAO |
| 2003-2005 | Investissement de capitaux | <i>Élimination du tétrachlorure de carbone dans le sous-secteur des solvants</i> | <i>2 636 080</i> | <i>2 636 080</i> | <i>ONUDI</i> | <i>332 tonnes PAO</i> |
| 2003-2005 | Investissement de capitaux | <i>Élimination du tétrachlorure de carbone dans le sous-secteur des agents de transformation</i> | <i>6 500 000</i> <i>1 383 960</i> | <i>1 383 960</i> | <i>ONUDI</i> | <i>544 tonnes PAO</i> |
| 2003-2005 | Investissement de capitaux | <i>Élimination du tétrachlorure de carbone dans le sous-secteur des fumigènes</i> | <i>1 148 000</i> | <i>1 148 000</i> | <i>ONUDI</i> | <i>336 tonnes PAO</i> |
| | Surveillance | <i>Surveillance des activités d'élimination sectorielle du tétrachlorure de carbone</i> | <i>516 800</i> | <i>516 800</i> | <i>ONUDI</i> | <i>S.o.</i> |
| | Pré investissement | Préparation d'un plan de secteur pour les réfrigérateurs et les compresseurs | 50 000 | 50 000 | ONUDI | S.o. |
| | Pré investissement | Préparation de plans nationaux d'élimination du tétrachlorure de carbone (fumigènes, solvants et agents de transformation) | 60 000 | 60 000 | ONUDI | S.o. |
| | Pré investissement | Préparation du plan de gestion des halons | 50 000 | 50 000 | PNUE | S.o. |
| 2003-2010 | Transfert d'information sur la formation | Renforcement des institutions | 500 000 | 500 000 | CNCE/ PNUE | S.o. |

Types de projet : Pré investissement, formation, ateliers, transfert d'information, capitaux

Note : L'italique met en évidence l'information de la mise à jour originale du programme de pays proposée à la 41^e réunion du Comité exécutif

4. Coûts

| | | |
|--|-------------------------|--------------|
| Coût des activités et des projets du programme de pays (\$US) | 9 306 845 | |
| Estimation des coûts de l'élimination complète (\$US) | 9 306 845 | |
| Estimation du seuil de coût-efficacité (\$US/kg) | 6,16¹ | Par kg x PAO |

Note : L'italique met en évidence l'information de la mise à jour originale du programme de pays proposée à la 41^e réunion du Comité exécutif

¹ Calculé pour 1 511 tonnes PAO de « consommation restante ne faisant l'objet d'aucun programme de subvention », bien que le Fonds multilatéral soit engagé pour 999 tonnes PAO « admissibles à un appui financier ».

SOMMAIRE ANALYTIQUE (REVISE)

8. La mise à jour du programme de pays de la République populaire démocratique de Corée propose un aperçu des activités mises en œuvre en vertu du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone en République populaire démocratique de Corée. Cet aperçu comprend également une évaluation de l'assistance fournie par le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal (Fonds multilatéral) pour soutenir les efforts de la République populaire démocratique de Corée dans le respect de ses obligations en vertu du Protocole de Montréal, mises de l'avant dans le programme de pays initial. Il comprend également une analyse de l'élimination des SAO restantes nécessaires au pays et propose une stratégie, un plan d'action et des estimations des coûts pour mener à terme l'élimination des SAO restantes.

9. La République populaire démocratique de Corée est engagée à mener à terme l'élimination des SAO en vertu des mesures de réglementation du Protocole de Montréal. La République populaire démocratique de Corée a ratifié le Protocole de Montréal le 24 janvier 1995 et est admissible à des subventions du Fonds multilatéral. La République populaire démocratique de Corée a reçu l'assistance financière du Fonds multilatéral pour l'élaboration d'un programme de pays en 1995. Le programme de pays a été mené à terme avec l'assistance du PNUE en décembre 1996 et approuvé par la 21^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral en février 1997.

10. La politique économique et d'autonomie industrielle de la République populaire démocratique de Corée en fait un consommateur et un producteur de SAO. Le pays a produit 895 tonnes PAO de substances réglementées (excluant le tétrachlorure de carbone) en 1995 et en a consommé 815 tonnes PAO (excluant le tétrachlorure de carbone). Les désastres naturels de 1996-1997 ont eu des conséquences néfastes graves sur l'offre et la demande de SAO, ce qui a donné lieu à une réduction de la production et de la consommation au cours des années qui ont suivi. La récupération économique après 1997 a donné lieu à une augmentation de la production et de la consommation de SAO au pays. Le pays a néanmoins été en mesure de respecter ses engagements envers l'échéance de 1999 précisées dans le Protocole de Montréal.

11. La consommation de SAO a été de 2 326 tonnes PAO en 2002, à raison de 299 tonnes PAO de CFC-11/12 et 2 027 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone (1 843 tonnes de SAO). En 2002, la République populaire démocratique de Corée a cessé de produire et de consommer le CFC-113, le halon 1211, le halon 1301, le méthyle chloroforme et le bromure de méthyle. Les utilisations restantes de SAO, notamment du CFC-11/12, visent surtout la production de réfrigérateurs domestiques et commerciaux et l'entretien des réfrigérateurs. Le tétrachlorure de carbone est utilisé dans le nettoyage aux solvants, comme agent de transformation et pour la fumigation. La mise à jour du programme de pays propose la reconversion des SAO au HFC-134a comme frigorigène dans la seule usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques.

12. L'Unité nationale de l'ozone de la République populaire démocratique de Corée, aménagée au sein du Comité national de coordination pour l'environnement (CNCE) a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'élimination des SAO. Le CNCE a participé activement à la mise en œuvre et à la surveillance des projets d'élimination

des SAO lors de la création du programme, en 1996, avec l'assistance de l'ONUDI et du PNUE, et a été en mesure d'optimiser ses capacités de gestion.

13. Le tableau 3.1 du programme de pays original établissait des objectifs quantitatifs d'élimination des SAO. Évaluant ses progrès par rapport aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal, la République populaire démocratique de Corée a été en mesure de satisfaire aux premières mesures de réglementation du Protocole de Montréal, à savoir l'échéance de 1999 pour les substances du groupe I de l'annexe A. La consommation de CFC a été de l'ordre de 106 tonnes PAO en 1999 par rapport à un objectif de 287,27 tonnes PAO précisé dans le programme de pays original, ce qui représente 24 pour cent de la mesure de réglementation (441,67 tonnes PAO) pour la consommation de CFC. La production de CFC a été de l'ordre de 106 tonnes PAO en 1999 par rapport à une valeur de référence de 403,3 tonnes PAO, ce qui représente 26 pour cent de la mesure de réglementation pour la production de CFC. Il importe toutefois de préciser que cette réduction importante de la consommation et de la production est surtout attribuable au déclin économique important subi par le pays en 1995-1999.

14. Le PNUE et l'ONUDI ont procédé à l'examen et à la mise à jour des données sur les SAO en février 2000. L'analyse des tendances en matière de consommation après 1999 et des données de 2002 laisse prévoir que la République populaire démocratique de Corée sera en mesure de réaliser ses objectifs de réduction de 2005 et de 2007 si les activités d'élimination pertinentes proposées dans la mise à jour du programme de pays sont mises en oeuvre.

15. Le plan sectoriel d'élimination des CFC pour la fermeture et le démantèlement des installations de production de SAO en République populaire démocratique de Corée a été approuvé par la 36^e réunion du Comité exécutif (mars 2002). L'élimination de la production de SAO sera menée à terme conformément à l'entente entre la République populaire démocratique de Corée et le Comité exécutif. Les installations de production du CFC-113 et de méthyle chloroforme ont déjà été démantelées, ce qui témoigne des mesures proactives entreprises par le pays afin d'éliminer l'utilisation de SAO au pays. Les installations de production du CFC-11/12 seront démantelées en 2003 et celles du tétrachlorure de carbone en 2005. La production de tétrachlorure de carbone aux fins d'utilisation comme solvant, agent de transformation et fumigène sera démantelée en 2005. La demande future pour les halons à des fins critiques/essentielles devra être satisfaite au moyen du plan de gestion des halons.

16. La mise à jour du programme de pays a été préparée après l'examen de l'évaluation actuelle de la mise en œuvre du programme de pays original et de l'amendement au programme de pays original, et une évaluation critique de la politique, de la stratégie et du plan d'action nécessaires à l'élimination complète de toutes les SAO restantes au pays. Les activités approuvées continueront à être mises en œuvre selon leur objet, à savoir comme projet de renforcement des institutions, projets pour le secteur des solvants et un projet de cessation de la production de SAO.

17. De plus, la République populaire démocratique de Corée a décidé d'éliminer la consommation restante de SAO au moyen des plans nationaux d'élimination suivants :

- ***Le plan national d'élimination du tétrachlorure de carbone a été présenté et approuvé en décembre 2003.***

- Le plan de gestion des frigorigènes proposé à la 40^e réunion du Comité exécutif en juillet 2003 et la première phase des activités du plan de gestion des frigorigènes ont été approuvés par le Comité exécutif.
- Le plan du secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération a été proposé à la 40^e réunion du Comité exécutif en juillet 2003. Le plan de gestion des halons sera élaboré séparément en 2004 afin de satisfaire aux utilisations essentielles.

18. Ces plans seront coordonnés et mis en œuvre par le CNCE qui jouera le rôle principal dans la gestion du plan d'élimination des SAO. Le pays a demandé à l'ONUDI et au PNUE d'aider à la mise en œuvre des volets d'investissement et ne portant pas sur des investissements des plans ci-dessus. Le CNCE sera également responsable du soutien technique et du programme d'assistance technique visant à éliminer la consommation résiduelle dans plusieurs ateliers par le biais de la sensibilisation, la formation et un soutien financier. Les SAO récupérés et recyclés dans le cadre des activités du Réseau national de récupération et de recyclage des CFC proposé par le plan de gestion des frigorigènes ou encore les SAO importées régis par des mesures de surveillance et de contrôle des importations/exportations dans le cadre des activités des dispositions législatives et des règlements du plan de gestion des frigorigènes et du programme de formation des agents de douanes de 2006-2010 serviront à répondre aux futurs besoins en entretien de tout l'équipement restant fonctionnant à base de SAO. Le plan d'action proposé est présenté au chapitre III.

19. Les objectifs globaux d'élimination de tous les secteurs sont indiqués ci-dessous :

| Secteur | Échéance |
|--|----------|
| Production de SAO | 2005 |
| Utilisation du tétrachlorure de carbone comme solvant | 2005 |
| Utilisations restantes du tétrachlorure de carbone comme solvant | 2005 |
| Utilisation du tétrachlorure de carbone comme fumigène | 2005 |
| Utilisation des CFC pour répondre aux besoins en entretien d'équipement de réfrigération | 2010 |
| Exigences relatives aux halons | 2010 |
| Reconversion de la production de réfrigérateurs et de compresseurs de réfrigérateurs | 2005 |

20. *Les coûts différentiels de la consommation restante de 1 511 tonnes PAO ne faisant l'objet d'aucune mesure de réglementation sont évalués à environ 9 306 845 \$US. Le rapport coût-efficacité est donc de 6,16 \$US/kg PAO.*

21. La mise à jour du programme de pays a été rendue possible grâce à l'assistance reçue du PNUE et de l'ONUDI. Une approche innovatrice à la coopération sud-sud a été utilisée afin de profiter de l'expertise pratique de l'administration d'état pour la protection de l'environnement (SEPA) en Chine. Celle-ci a donné lieu à une consultation plus vaste des parties prenantes au pays.

